CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM837 **Valable du 05/12/2022 au 04/12/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 20/10/2003
Forme juridique : SARL

Capital : 68 510

Dénomination sociale : SARL PAYS D'OLMES BATIMENT

31 RUE JACQUARD
09300 LAVELANET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FOIX

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 450 552 765 00031
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 7142219

Assurance Responsabilité travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010893100004

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 0000010893100004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 05 61 64 71 38 **Fax :**
Portable : 06 45 26 47 10
Responsabilité légale : GARNIER LE GUEN MANUELLA GÉRANT

Responsable Technique : FRANCH JEAN MARC

Site internet : www.pob09.com
E-mail : entreprise@pob09.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	27	EFF3	3 811 847	CA6
Dans l'activité	8	EFF2	467 384	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 01/07/2025	05/12/2022	04/12/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 16/10/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025